

« Les impactés »

Un spectacle de théâtre-forum de la Cie NAJE
co-produit avec le CE de France Télécom Ile-de-France
sur les modes de management, le sens et les conditions du
travail, la souffrance des salarié.es et la privatisation des
services publics.



[Vous pouvez cliquer ici](#) pour voir une captation vidéo sur le site de la Cie Naje.

Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir (NAJE)
Association loi 1901 déclarée le 14 mars 97 à Antony
N°SIRET : 412 376 477 000 11 Code APE : 9001Z
N° formation professionnelle : 11 92 09 76 392
Certification QUALIOP1 pour les actions de formation
Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry
Facebook <https://www.facebook.com/CompagnieNAJE/>
Courriel : contact@compagnie-naje.fr
site : www.compagnie-naje.fr Téléphone : 01 46 74 51 69



Principes d'un théâtre-forum

Nous jouons une première fois le spectacle, pour que chacun·e en saisisse le sens. Nos scènes disent des réalités qui ne nous conviennent pas et en dévoilent les enjeux.

Elles sont construites comme des questions : comment faire pour changer cela ?

Nous rejouons une deuxième fois chaque scène. Dans la salle, pas des spectatrices et spectateurs passifs mais des actrices et acteurs du débat. Les spectateurs et spectatrices qui le souhaitent viennent sur scène remplacer le ou la protagoniste pour jouer leur point de vue et tenter de faire bouger les choses.

Faire forum, c'est s'essayer ensemble à l'action transformatrice et peser ses conséquences. C'est une assemblée et c'est une fête. C'est un acte à commettre ensemble. Pour que demain, les choses ne soient plus tout à fait comme avant.

Objectifs du spectacle

Le spectacle est là pour mettre en débat la question du travail et des conditions dans lesquelles il se réalise. Il est là aussi pour permettre à chacun·e de se positionner et de chercher quels modes d'action il peut mettre en œuvre.

Il a été l'un des outils dont s'est doté le Comité d'Établissement de France Télécom Ile de France pour créer un espace collectif dans lequel les salarié·es peuvent échanger entre elles et eux et avec d'autres salarié·es d'autres entreprises ou services de l'État.

Cibles visées

Le spectacle s'adresse aux salarié·es du secteur public en voie de privatisation, aux salarié·es du privé, aux chercheurs et chercheuses qui travaillent sur la question du travail, aux militant·es syndicaux et aux citoyen·nes en général. Il est accessible au tout public adulte.

Ce spectacle permet de réunir des salarié·es, créer du collectif, organiser des manifestations publiques ou encore proposer des séminaires de réflexion sur la question du travail, de la souffrance au travail, du management, de la fonction des syndicats ou de la privatisation en cours des services publics.

L'histoire du spectacle

Ce spectacle a été créé à la demande du Comité d'Entreprise de France Télécom Ile-de-France en 2007 soit avant la médiatisation des suicides à France Télécom.

Nous avons interviewé une centaine de salarié·es. C'est sur la base de cette enquête que l'écriture du spectacle a été faite et grâce à une collaboration constante avec les représentant·es du comité d'entreprise.

Le contenu du spectacle

Le spectacle raconte la vie au travail et les difficultés auxquelles sont confronté·es les salarié·es de cette entreprise qui est devenue une entreprise privée après avoir été un service public.

Il met en scène la direction de l'entreprise et sa stratégie. Il en décline ses conséquences sur les salarié·es, les conditions du travail et le sens du travail.

Suppressions d'emploi, restructurations permanentes des services, réorganisation de l'entreprise vers de nouveaux métiers et abandon des tâches historiques, mise en concurrence des salarié·es, objectifs inatteignables, consignes de ventes forcées, volonté de les voir quitter l'entreprise, difficulté à être ensemble, difficultés des syndicats... Le spectacle dévoile la stratégie directoriale mise en œuvre et ses conséquences sur la vie des salarié.es : dépressions, suicides, peur, repli, difficulté à être ensemble, maladies...

Le spectacle est généralisable et utilisable par les salarié·es d'autres entreprises.

Le spectacle a été conçu pour permettre aux salarié·es de parler de leur travail et des conditions dans lesquelles ils et elles le font, pour être ensemble et chercher comment se comporter individuellement et collectivement face à ce qui leur arrive.

L'équipe du spectacle

L'équipe du spectacle est composée de 14 professionnel·les : 11 comédien·nes, la metteuse en scène assumant la fonction d'animatrice du forum, la musicienne et le régisseur.

Pour des représentations militantes, il est imaginable de prévoir de jouer le spectacle sans musique et sans conduite lumières de manière à réduire le coût et les aménagements techniques.

Possibilités annexes au spectacle

La compagnie peut diriger un atelier ou une formation pour des salarié·es, des syndicalistes et/ou des citoyen·nes sur les questions du travail.

Conditions financières du spectacle

Pour une représentation : 5 600 € TTC

Coût sans musique et sans conduite lumière : 4800 € TTC

Nous proposons des tarifs dégressifs pour une deuxième représentation du spectacle la même journée.

Il conviendra d'ajouter les repas de l'équipe (tarif SYNDEAC), et si le spectacle a lieu hors Ile-de-France, le remboursement des trajets SNCF 2eme classe, et

l'hébergement lorsque l'aller-retour ne peut pas être fait dans la journée.

Nota : NAJE n'est pas assujettie à la TVA (Conformément à l'article 293 B du CGI)

Conditions techniques du spectacle

Nombre de spectateurs : minimum 100 maximum 600.

Attention : au-delà de 150 spectateurs, une sonorisation de l'ensemble du plateau de jeu est nécessaire (micros statiques ou micros-cravates et régisseur son pour les installer et en assurer la conduite)

Durée du spectacle : 2 heures soit une heure de spectacle initial suivie d'une heure de forum avec les spectateurs et spectatrices (il est possible d'étudier une réduction de la durée du spectacle pour l'adapter à un format horaire plus restreint).

Temps d'installation : l'équipe doit pouvoir s'installer et répéter sur l'espace scénique déjà installé en lumières au minimum 3 heures avant la représentation. La lumière doit donc être installée avant.

Il est possible de jouer sans conduite lumières donc a minima pour des représentations militantes.

Espace de jeu : plateau de jeu d'un minimum de 4 mètres de profondeur sur 6 mètres d'ouverture, plus si possible.

Si l'espace du public n'est pas gradiné, le plateau de jeu doit être surélevé de 50 cm du sol si l'on prévoit plus de 60 spectateurices. En dessous de 60 spectateurices il est possible de faire sans estrade. Pour faire une estrade, il suffit de trouver neuf praticables pour monter la scène (ce sont des estrades de 1m sur 2m, réglables en hauteur). Il est nécessaire que cette estrade prévoie deux petits escaliers pour y accéder.

Son et lumières dans une salle équipée :

- Sonorisation : quatre voire deux micros d'ambiance (dits aussi multidirectionnels ou statiques) sur pieds ou pendus.
- Lumières : en condition normale une trentaine de projecteurs et un jeu d'orgue pour une conduite lumière, en condition réduite un plein feux régulier en lumière blanche.

Son et lumières dans une salle non équipée : contactez-nous pour que nous voyons ensemble les conditions techniques nécessaires en fonction de votre public et de votre salle.

- Sonorisation en salle non équipée : En dessous de 150 spectateurs et spectatrices et à condition que l'acoustique de la salle soit correcte, un micro sans fil suffit (la musicienne a son propre ampli) et la compagnie a un micro statique permettant de soutenir la parole des spectateurices qui font forum avec nous.
- Lumières dans une salle non équipée : une fiche technique appropriée à la salle choisie sera fournie par la compagnie

Fiche administrative

“ Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir ” Sigle : NAJE

Adresse postale : 6 rue Camille Pelletan 92290 Chatenay-Malabry

Siège social : Chez JP Ramat, 57 rue Roger Salengro 92160 ANTONY

Tel et fax : 01.46.74.51.69.

E mail : contact@compagnie-naje.fr

Site : <http://www.compagnie-naje.fr/>

N° SIRET : 412 376 477 000 11

CODE APE : 9001Z (arts du spectacle vivant)

Association loi 1901

Déclarée en Préfecture d'Antony le 14 mars 1997 sous le numéro 16109121

Journal Officiel du 5 avril 97, article 1356

Président : Jean-Jacques HOCQUARD

N° de Formation professionnelle : 11 92 09 76 392

Licence d'entrepreneur du spectacle catégorie 2

Conditions générales de vente

La signature par le commanditaire de ce devis ou contrat et son envoi à NAJE valent acceptation du contrat. »

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

A la fin du dernier jour de l'action, la structure commanditaire reçoit par mail une facture correspondant à l'intégralité du coût de l'intervention. Il lui appartient alors de la régler selon les modalités habituelles de la compagnie (paiement par chèque ou virement à réception de la facture et, au plus tard, au trentième jour suivant la date de facturation).

Selon le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera exigée en cas de retard de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION ET MOTIFS DE RESILIATION

Le devis ou le contrat prévoit les responsabilités des parties pour la réalisation de l'action.

En cas de manquement de la Compagnie à une quelconque de ses obligations imparties citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par le ou la commanditaire. La rémunération due à NAJE sera calculée proportionnellement au travail effectué.

En cas de manquement du ou de la commanditaire à une quelconque de ses obligations citées dans le devis ou le contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par la compagnie. La compagnie facturera alors les prestations réalisées, les prestations programmées sur le mois en cours et le mois suivant, plus un tiers des prestations programmées ultérieurement.

MODALITÉS D'ANNULATION

Si l'annulation intervient entre le jour de la signature du devis ou du contrat et à plus d'un mois avant la date de démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur du tiers du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient entre un mois et quinze jours avant le démarrage de la prestation, nous demandons un règlement à hauteur de la moitié du prix convenu dans le devis ou le contrat.

Si l'annulation intervient à moins de quinze jours avant le démarrage de l'intervention, nous demandons un règlement à hauteur de la totalité du prix convenu dans le devis ou le contrat.

En cas d'annulation pour force majeure, aucun dédommagement ne sera demandé de part et d'autre.

En cas d'annulation du fait de NAJE, il sera d'abord proposé à la structure commanditaire un report de l'intervention à une date ultérieure. Si le report n'est pas possible, seul le règlement des prestations déjà effectuées sera demandé.

Ces conditions générales de vente s'appliquent pour les spectacles, ateliers et formations non prises en charge par la formation professionnelle. Des conditions spécifiques pour les formations prises en charge par la formation professionnelle sont disponibles dans la partie formation du site.